

L'an deux mille treize, le premier février à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 25 JANVIER 2013			
PRESENTS (adjoints)	LACHEZE Marie-Renée	TAILLARDAT Denis	
PRESENTS (conseillers)	TEYSSIER Jean-Pierre DUBOURG Marie-Jeanne FOUQUESOLLE Patricia	LESCOMBE Solange DUBUFFET Christiane PERUCH Franck	MONJALET Vincent EXPERT Robert MAZET Mylène
ABSENT EXCUSE	BARJOU Jean-Pierre	BROCHEC Christian	FRITSCH Marie-Christine
PROCURATION			
SECRETAIRE DE SEANCE	FOUQUESOLLE Patricia		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 21/12/2012)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 PROPOSITION D'ADJONCTION DE DELIBERATION

- Modification du montant du loyer du 4 avenue de Schlierbach.

3 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

1/ Convention travaux SDEE47 :

M. le Maire informe le Conseil qu'il faut remplacer le spot face à l'église St Etienne, point lumineux 311, qui a grillé. Ces travaux sont considérés comme travaux neufs par le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne. Pour sa réalisation dans les meilleures conditions en termes de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de confier au SDEE47 un mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération. Selon le devis établi par le SDEE 47, le montant estimatif des travaux incombant à la commune est arrêté à la somme de 254.05 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'approuver le devis présenté par le SDEE 47 pour la réalisation de travaux neufs d'éclairage public secteur de l'église St Etienne, point lumineux 311 ;
- D'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies 47;
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au règlement de la dépense au Budget ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'affaire précitée, dont la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

2/ Participation centre de loisirs Castillonnes :

M. le Maire expose aux élus qu'afin de permettre à une famille Lauzunaise d'inscrire ses enfants au centre de loisirs de Castillonnes, la commune doit conventionner avec la Communauté de Communes des 4 Cantons et s'engager à prendre en charge 10 € par enfant par jour de présence. Pour rappel, une autre famille comptant trois enfants en avait déjà fait la demande en 2010, alors que la participation demandée à la commune était de 5 € par jour par enfant, cette dernière avait été refusée en Conseil Municipal du 09/04/2010.

Pour exemple : pour une famille comptant 2 enfants qui seraient présents tous les mercredis et une partie des vacances scolaires du 11/02/2013 au 31/12/2013, l'enveloppe budgétaire à prévoir s'élèverait à 1620 €.

Sachant aussi que dès lors que la commune conventionne avec la Communauté de Communes des 4 Cantons, toute les familles Lauzunaises qui le souhaitent pourront mettre leur enfant au centre de loisir de Castillonnes, à charge pour la commune de financer tout enfant présent à hauteur de 10 € par jour de présence.

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé de M. le Maire, décide, avec 8 voix contre et 3 abstentions (TEYSSIER – EXPERT - LACHEZE), de rejeter la proposition de convention avec la Communauté de Communes des 4 Cantons pour l'accueil des enfants Lauzunais dans le centre de loisirs de Castillonnes.

3/ Décision Modificative du Budget :

Afin de régulariser et équilibrer les travaux en régie, il convient de prendre une décision modificative du budget. Ceci consiste juste à régulariser une opération d'ordre et ne vient en rien impacter le budget.

M. le Maire propose donc d'augmenter les montants inscrits au budget tel que ci-dessous, afin de maintenir équilibre et cohérence dans les comptes municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les propositions d'augmentation de crédits, ci-dessous détaillées :

OPERATION D'ORDRE	DEPENSES	RECETTES	
Chapitre 040	15 707,00		
Opération 57 – Bâtiment communaux, 2313 - Construction	Au lieu de 10 000.00		
Chapitre 042 722 – Travaux en régie			15 707.00 Au lieu de 10 000.00
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00

4/ Modification loyer 4 avenue de Schlierbach :

Suite à l'incendie du garage loué à M. VANCALLEMEONT, ce dernier se retrouve dans l'incapacité technique de travailler. Il demande donc une réduction du montant de loyer afin de compenser la perte de revenu engendrée par ce sinistre.

M. le Maire propose donc de réduire le montant du loyer de 697.25 € à 400 €/mensuel à compter du 01/02/2013 de sorte à ne pas trop pénaliser M. VANCALLEMONT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de fixer le loyer du 4 avenue de Schlierbach à 400 € mensuel à compter du 1^{er} février 2013 et autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Arrivée de M. MONJALET.

5/ Questions diverses :

M. le Maire informe les élus que :

- a- Les cartes de vœux sont à leur disposition au secrétariat,
- b- Il a reçu les remerciements de MM. J-C Bouchilloux et J-C Paul suite à l'envoi du bulletin municipal,
- c- Bilan travaux local Kiné : inscrit au budget 25 000 €, réellement dépensé 24 259 €,
- d- Travaux garage face à la mairie : Après notre proposition, la maison Sensé a été rachetée par des anglais à qui nous avons expliqué la nécessité de faire des travaux dans la cour. Ces derniers se sont engagés par écrit à les réaliser dans les 12 mois,
- e- Participation voyage scolaire collège Eymet : une élève PARSAT Chloé à Queyssel, le conseil décide de ne pas donner suite,
- f- Plan Communal de Sauvegarde : la commission est composée de MM. ESPOSITO, BROCHEC, TEYSSIER et PERUCH. Il faut prévoir une réunion afin de relancer ce dossier,
- g- Infos Lac : résiliation du Lot 2 Curage et épandage des boues, pour non-respect du cahier des charges techniques particulières et expiration du délai d'exécution. Relance d'un appel d'offre Lot 2 dans le cadre d'une procédure adaptée,
- h- Projet chauffage école : Prévoir la mise en place d'isolation sous le préau. Envisager le remplacement de la chaudière à fioul par une chaudière à granule, cela engendrerait une économie de 50 % sur la consommation énergétique, ce qui permettrait d'amortir cet investissement de 50 000 € sur 8 ans. De plus, la chaudière est automatisée et ce système ne rejette pas de CO2, la documentation est à disposition au secrétariat,

- i- Participation charge de fonctionnement école : pour 2012 le coût par élève est de 697.00 €. Actuellement la participation demandée est de 260 €/enfant, après entretien avec M. DEZORZI Secrétaire Général du Sous-Préfet de Marmande, il serait souhaitable d'opter pour une augmentation progressive de cette participation sachant que 44 % des enfants inscrits sont établis hors commune,
- j- Conseil Municipal Enfant : élection du 22 et 28 janvier 2013, 24 enfants ont votés et désignés AZEVEDO Zoé, CARRIER Romane, CASANNOVA Anaïs, MARRAILLAC Mathéo, MOUNIER Amély et POUMEAU Axelle comme représentants (2 CM2, 2 CM1 et 2 CE2),
- k- Union Départementale Sapeurs-Pompiers 47 : demande de subvention exceptionnelle en vue d'organiser le championnat régional de cyclisme sur route des Sapeurs-Pompiers Aquitaine Limousin le 06/04/2013. Les communes du centre de secours participeront à hauteur de 100 € et la Communauté de Communes du Pays de Lauzun à hauteur de 500 €. L'arrivée de la course aura lieu devant le Café des Sports, la journée sera clôturée par un apéritif dinatoire,
- l- Réforme rythmes scolaires : la commune a engagé une réflexion sur la mise en place de la semaine à 4 jours ½ pour la rentrée 2013, le mercredi serait retenu plutôt que le samedi. Une réunion est prévue le 28/02/2013 à la mairie avec les enseignantes, l'Inspecteur d'Académie et les élus,
- m- Mme LESCOMBE regrette que le nouveau chef de corps des pompiers de Lauzun n'ait pas été présenté à l'occasion des vœux du Maire, elle demande aussi comment a été attribuée la médaille du travail, sachant qu'un autre agent était susceptible d'être éligible ayant une ancienneté supérieure à son collègue. M. le Maire explique qu'un dossier de médaille avait aussi été présenté pour cet agent, mais qu'il a été rejeté par la Préfecture en raison du fait que cet agent travaille à temps partiel et que de plus il avait bénéficié d'un congé parental qui n'est pas comptabilisé dans son ancienneté qui est donc actuellement de 15 ans équivalent temps plein au lieu des 20 ans requis. L'agent en question avait été tenu informé des démarches de la Mairie ainsi que du rejet par les services de la Préfecture et de ces motifs,
- n- M. EXPERT demande des précisions sur le fonctionnement de la collecte des ordures ménagères sur St Nazaire car il n'y a pas de poubelle jaune. M. le Maire va faire remonter cette information à la Communauté de Communes du Pays de Lauzun en charge de la collecte des déchets,
- o- Mme FOUQUESOLLE signale que la porte des WC publics rue Taillefer reste ouverte ce qui déclenche le système d'allumage de la lumière. M. le Maire propose de faire poser un groom sur la porte de sorte à ce qu'elle se referme automatiquement et donc ne déclenche plus la lumière. Mme FOUQUESOLLE rapporte aussi que la ventilation de l'office sous la halle est bruyante ce qui gêne la famille GARCIA. M. le Maire propose l'installation d'une temporisation qui permettrait de couper la ventilation la nuit,
- p- M. TEYSSIER demande s'il doit payer un loyer pour le terrain qu'il a ensemencé au lotissement, la question sera abordée ultérieurement,
- q- Mme FOUQUESOLLE informe qu'elle a eu des contacts avec M. ODOLAY (Schlierbach), ces derniers viendront les 5 et 6 octobre 2013, la salle polyvalente a d'ores et déjà été réservée,
- r- Mme DUBOURG s'interroge sur le fait que les élus et les employés communaux n'aient pas été invités à l'inauguration du local kiné/infirmière car l'ensemble devait être noté sur l'enveloppe, il est supposé que l'adressage n'a pas été lu en entier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

